

Le 29 novembre 2022

Avis du 29 novembre 2022 de l’Autorité de la statistique publique sur la revoyure concernant le renouvellement de la labellisation des séries de la Caisse nationale d’assurance vieillesse (Cnav)

L’Autorité a examiné la mise en œuvre des recommandations du Comité du label de la statistique publique formulées à l’occasion du renouvellement de la labellisation des séries intervenue en janvier 2021. Elle a constaté que la Cnav avait sensiblement amélioré la documentation des séries mises en ligne sur son site, et qu’elle avait pris en compte de façon satisfaisante la rupture de séries intervenue suite à l’intégration des retraites des travailleurs indépendants au régime général.

L’étude demandée sur les conséquences des révisions des droits a été menée et a montré leur impact limité à la fois sur les effectifs de retraités et sur les pensions moyennes. L’Autorité souhaite toutefois que la Cnav continue à suivre périodiquement l’impact de la publication avancée des séries de nouveaux retraités et étudie les modalités de mise à disposition des séries définitives.

L’Autorité a également noté que les conditions d’accès des chercheurs aux données de la Cnav ont progressé et qu’elles donnent lieu à des projets et des collaborations fructueux qui favorisent leur utilisation pertinente. Des progrès restent toutefois à réaliser concernant la mise en place de bases de données plus complètes, facilement exploitables et documentées. L’Autorité souhaite en outre que le site internet de la Cnav mentionne l’existence d’une procédure d’accès et d’une adresse de contact spécifiquement destinées aux chercheurs.

L’Autorité prêtera attention au traitement de ces questions lors de la prochaine échéance de re-labellisation.